

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Nancy Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 12 avril 2022, le conseil de la municipalité de Maricourt, a adopté le « **règlement numéro 396-1-2022 modifiant le règlement général uniformisé numéro 396-2021 par la modification de l'article 28 Exception** »

Qu'en conséquence, le règlement numéro 396-1-2022 est entré en vigueur le 12 avril 2022

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 396-1-2022 au bureau de la municipalité de Maricourt, situé au 1195, rang 3 à Maricourt, durant les heures régulières d'ouverture et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À MARICOURT, CE 13^{ÈME} JOUR D'AVRIL 2022

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



Nancy Daigle
Directrice générale et secrétaire-trésorière